

**DECRET N° 2013-45 DU 11 FEVRIER 2013**

portant ratification de la Convention multilatérale tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur, modèle d'accord bilatéral et protocole additionnel à la Convention multilatérale, adoptée à Madrid en Espagne, le 13 décembre 1979.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

**CHEF DE L'ETAT,**

**CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2012- 41 du 27 décembre 2012 portant autorisation de ratification de la Convention multilatérale tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur, modèle d'accord bilatéral et protocole additionnel à la Convention multilatérale, adoptée à Madrid en Espagne, le 13 décembre 1979 ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est ratifié la Convention multilatérale tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur, modèle d'accord bilatéral et protocole additionnel à la Convention multilatérale, adoptée à Madrid en Espagne, le 13 décembre 1979 et dont le texte se trouve ci-joint.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 février 2013

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI.-**



Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale,  
de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de  
Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre des Affaires Etrangères,  
de l'Intégration Africaine,  
de la Francophonie  
et des Béninois de l'Extérieur,

Nassirou BAKO ARIFARI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,  
de la Législation et des Droits de l'Homme,  
Porte-Parole du Gouvernement,

Akuavi Marie-Elise C. GBEDO.-

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce  
et des Petites et Moyennes  
Entreprises,

Sofiatou ONIFADE BABAMOUSA.-

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

Jonas GBIAN.-

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2-HCJ2-PM/CCAGEPPDDS 4 -MAEIAFBE 4-MJLDH 4- AUTRES MINISTERES  
23- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3 -  
UNIPAR-FDSP 2- JO 1.-